

# REPUBLIQUE FRANCAISE

## DELIBERATION

### SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la  
Marne

Arrondissement  
d'Épernay

Commune  
d'Esternay

L'an deux mille vingt et un, le sept septembre à dix-neuf heures, les membres de séance du conseil municipal, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Maire, adressée le 02/09/2021 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres dont le  
conseil doit être composé : .... 19

Nombre de conseillers en  
exercice : ..... 17

**Présidence :** Patrice VALENTIN, maire.

**Etaient présents :**

VALENTIN Patrice, VANDIER Dominique, GEERAERTS Carole, BATONNET Jean-Luc, PERDREAU Nicolas, POUPARD Corine, DUSAUTOY Jérôme, MERET Alexandrine, DECOSTERD Laure, BOURDICAUD Virginie, FOUQUET Nathalie, PARIS François, ALINE Frédérique, ROYER Patricia, FERREIRA Julien

**Absents :** BLOT Hélène, GUILLARD Angelo

**Secrétaire de séance :** Madame MERET Alexandrine

Membres présents.....15  
Absents ayant donné mandat de procuration.....0  
Absents.....2  
Votants.....15

**Délibération 2021 07 10**

**Contrat de prêt relais avec la Banque Postale pour le financement de l'opération Halle de la Gare**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
15	15	15	0	0	0

M. le Maire M. le Maire rappelle que pour les besoins de financement de l'opération de travaux de réhabilitation de la Halle de la Gare, il est opportun de recourir à un emprunt relais d'un montant de 123 000 EUROS pour le préfinancement du FCTVA.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'offre de financement proposée par la Banque Postale (en annexe à la présente délibération dont elle fait partie intégrante et après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**

De contracter auprès de la BANQUE POSTALE un prêt de CENT VINGT TROIS MILLE EUROS (123 000 EUR) émis aux conditions suivantes :

## Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt-relais

Score Gissler	:	1A
Montant du contrat de prêt	:	123 000 EUR
Durée du contrat de prêt	:	3 ans et 0 mois à compter de la date de versement des fonds
Objet du contrat de prêt	:	Préfinancement du FCTVA
Versement des fonds	:	Trois semaines après la date d'acceptation de la présente proposition et au plus tard le 22 novembre 2021
Taux d'intérêt annuel	:	taux fixe de 0.770 % *
Base de calcul des intérêts	:	30/360
Echéances d'intérêts	:	périodicité trimestrielle
Remboursement du capital	:	in fine
Garantie	:	néant
Remboursement anticipé	:	autorisé à une date d'échéance d'intérêt pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant un préavis de 35 jours calendaires.

### Commission

Commission d'engagement : 200.00 EUR, payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat.

## **Article 2 – Etendue des pouvoirs du signataire**

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt-relais décrit ci-dessus à intervenir avec la Banque Postale, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt-relais et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

(\*) Le taux inclut la prime de liquidité du Prêteur. Cette prime peut être soumise à variation entre la date d'édition de la présente proposition de financement et la date d'émission du contrat. La prime de liquidité définitive sera arrêtée sur la durée du prêt relais à la date d'émission du contrat.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire, Patrice VALENTIN



Patrice VALENTIN

PATRICE VALENTIN  
2021.09.23 22:10:41 +0200  
Ref:20210923\_095806\_1-2-O  
Signature numérique  
le Maire



<b>OFFRE DE FINANCEMENT 1 CARACTERISTIQUES FINANCIERES DU PRET RELAIS</b>	
Prêteur	La Banque Postale
Emprunteur	COMMUNE D'ESTERNAY
Objet	Préfinancement du FCTVA
Nature	Prêt relais
Montant	123 000.00 EUR
Durée	3 an(s) et 0 mois à compter de la Date de versement des fonds
Taux d'Intérêt	0.770%*
Base de calcul des intérêts	30/360
Modalités de remboursement	Paiement trimestriel des intérêts Remboursement du capital in fine
Date de versement des fonds	Trois semaines après la date d'acceptation de la présente proposition et au plus tard le 22 Novembre 2021
Garantie	Néant
Commission d'engagement	200.00 EUR, payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat
Modalités de remboursement anticipé	Autorisé, sans pénalité, à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du prêt et moyennant le respect d'un préavis de 35 jours calendaires

(\* ) Le taux, inclut la prime de liquidité du Prêteur. Cette prime peut être soumise à variation entre la date d'édition de la présente proposition de financement et la date d'émission du contrat. La prime de liquidité définitive sera arrêtée sur la Durée du prêt relais à la date d'émission du contrat.

La Banque Postale  
115, rue de Sèvres  
75 275 Paris Cedex 6

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, au capital de 6 585 350 218 euros  
RCS Paris 421 100 645  
Code APE 6419Z  
Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le N°07 023 424

Copie pour impression  
Réception au contrôle de légalité le 24/09/2021 à 04h08  
Référence de FAR : 051-215102195-20210907-2021\_07\_10-DE  
Affiché le 24/09/2021 - Certifié exécutoire le 24/09/2021



---

### Condition de mise en place

Nous attirons votre attention sur le fait que la présente proposition est formulée sous réserve de l'accord de crédit qui ne pourra être délivré par notre comité des engagements qu'après l'étude de votre dossier.

### Proposition valable jusqu'au 07 Octobre 2021

Si vous souhaitez poursuivre l'opération, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner cette proposition par mail ou par fax au 08 10 36 88 55 au plus tard le 07 Octobre 2021 en cochant la case ci-dessous pour émission du contrat. Seul le contrat signé vaudra engagement de votre part.

Il est précisé qu'il ne pourra être accepté qu'une seule demande d'émission de contrat

Bon pour émission du contrat sur la base de l'offre de financement 1 décrite ci-dessus

Dès lors que vous aurez retourné ce courrier, La Banque Postale sera en mesure d'émettre le contrat de prêt en vigueur, qui comportera les conditions suspensives à son entrée en vigueur et les conditions suspensives au versement des fonds, usuelles pour ce type de financement, et notamment la décision de l'organe compétent.